

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro RRU1-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU1-5-2016 intitulé : **Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer l'affectation du lot 3 161 442, dans sa portion sud-est par l'affectation *péri-parc d'affaires* et, dans sa portion nord-ouest, par l'affectation *péri-résidentielle*.**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 janvier 2017 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
2. Le projet de règlement vise à autoriser, sur le lot 3 161 442 (contigu aux zones R-3, C-8 et C-9), les mêmes usages que ces dernières dans la portion du lot qui leur est contigüe.
3. Le projet de règlement, incluant la carte des grandes affectations du territoire, peuvent être consultés au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le plan de zonage peut être consulté au bureau municipal ou sur le site Internet de la Ville, <http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/> à l'annexe A du règlement de zonage RRU2-2012.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 21^e jour du mois de décembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière